

ECCAS

XXV^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

Original: Français

18 octobre 2024, Sipopo, République de Guinée Equatoriale.

COMMUNIQUE FINAL

- 1. La vingt-cinquième Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), s'est tenue le 18 octobre 2024 à Sipopo, République de Guinée Equatoriale, sous la présidence de Son Excellence Monsieur OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République de Guinée Equatoriale, Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement sous le thème « La CEEAC à la croisée des chemins : vers la consolidation des acquis de la réforme pour surmonter les défis de l'intégration régionale en Afrique centrale ».
- 2. Les Chefs d'État suivants ou leurs Représentants dûment mandatés ont participé au Sommet :
 - Son Excellence Monsieur Faustin Archange TOUADERA, Président de la République Centrafricaine ;
 - Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO, Président de la République du Congo ;
 - Son Excellence Monsieur Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, Président de la Transition, Président de la République Gabonaise ;
 - Son Excellence Monsieur Carlos MANUEL VILA NOVA, Président de la République Démocratique de São Tomé et Principe;
 - Son Excellence Lieutenant-Général Gervais NDIRAKOBUCA, Premier Ministre, Représentant Son Excellence Monsieur Évariste NDAYISHIMIYE, Président de la République du Burundi;
 - Son Excellence Monsieur ALLAH MAYE HALINA, Premier Ministre, Représentant Son Excellence Monsieur MAHAMAT IDRISS DEBY ITNO, Président de la République du Tchad;
 - Monsieur Lejeune MBELLA-MBELLA Ministren des Relations Extérieures, Représentant Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun ;

- **Monsieur Olivier Jean Patrick NDUHUNGIREHE**, Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, Représentant Son Excellence Monsieur Paul KAGAME, Président de la République du Rwanda.
- Monsieur João Ernesto dos SANTOS, Ministre de la Défense Nationale, des Anciens Combattants et Vétérans de la Patrie, Représentant Son Excellence Monsieur João Manuel GONÇALVES LOURENÇO, Président de la République d'Angola;
- **Monsieur Didier MAZENGA MUKANZU**, Ministre de l'Intégration Régionale, Représentant Son Excellence Monsieur Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République Démocratique du Congo.
- 3. Ont également participé à la session :
 - L'Ambassadeur Gilberto da Piedade VERISSIMO, Président de la Commission de la CEEAC;
 - Monsieur Abdou ABARRY, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique Centrale et Chef du Bureau Régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (UNOCA).
- 4. La cérémonie d'ouverture de la Conférence a été ponctuée par les allocutions de Monsieur Abdou ABARRY, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique Centrale et Chef de l'UNOCA, de l'Ambassadeur Gilberto da Piedade VERISSIMO, Président de la Commission de la CEEAC ainsi que le discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République de Guinée Equatoriale, Président en Exercice de la CEEAC.
- 5. La Conférence a exprimé sa haute appréciation à Son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO, pour la bonne organisation de cette XXVème Session Ordinaire qui a permis de rassembler, pour une première fois, depuis 1983, les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC accompagnés des Premières Dames en vue de commémorer solennellement, le 41ème anniversaire de la création de la Communauté, le 18 octobre 1983.

Sur les rapports

- 6. La Conférence a suivi la présentation du rapport du Conseil des Ministres et a entériné les recommandations des Ministres sur les matières soumises à son appréciation. Elle a félicité les Ministres pour le travail accompli au cours de la session et encouragé le Conseil des Ministres à persévérer dans la même dynamique.
- 7. La Conférence a pris connaissance du Rapport sur les activités de la Communauté présenté par le Président de la Commission. Elle en apris acte et félicité le Président de la Commission et son équipe pour la qualité des documents présentés à la Conférence, ainsi que pour les efforts déployés pour rendre effective la mise en œuvre des Décisions de la XXIVème Conférence des Chefs d'Elaf ende Gouvernement de la

- CEEAC. Elle a encouragé le Président de la Commission et son équipe à persévérer dans la même dynamique.
- 8. La Conférence s'est félicitée de l'adoption de tous les textes juridiques restants d'application du Traité révisé de la CEEAC ainsi que les autres textes et instruments relatifs à l'opérationnalisation de la Zone de Libre-échange et de l'Union Douanière, de la coopération en matière d'industrialisation et d'amélioration du climat des affaires en Afrique Centrale.
- 9. La Conférence a noté les efforts accomplis par la Commission dans la mise en œuvre des projets phares d'infrastructures régionales et exhorte les États membres à soutenir les efforts de la Commission dans la mobilisation des ressources. À cet effet, la Conférence a instruit la Commission de mettre à profit la co-présidence de la République du Congo au Forum Chine-Afrique (FOCAC) pour bénéficier des ressources mises à la disposition des pays pour le développement des infrastructures.
- 10. Par ailleurs, la Conférence a instruit la Commission de s'approprier les résolutions du Sommet de l'Avenir. À cet effet, elle a instruit la Commission d'organiser un Forum régional sur la transition numérique, l'intelligence artificielle, la jeunesse et la génération future en vue du développement des politiques dans ces domaines.
- 11. Afin de réduire de manière significative et durable les conflits et l'insécurité aux frontières qui apparaissent comme des obstacles majeurs à la coopération transfrontalière et à l'intégration, la Conférence a instruit la Commission d'accélérer le processus d'adoption de la stratégie régionale de gestion harmonisée des frontières.
- 12. La Conférence a réitéré l'importance de doter la Communauté des moyens financiers autonomes appropriés pour la réalisation de ses programmes et projets intégrateurs. À cet effet, elle a instruit le Ministre de l'Intégration Régionale de la République de Guinée Equatoriale, Président en exercice du Conseil des Ministres et le Président de la Commission d'organiser, dans les meilleurs délais, une session extraordinaire des Ministres des finances et du budget, à Malabo, pour traiter les questions relatives au financement de la Communauté, aux arriérés de contributions et l'examen du projet de budget de l'année 2025.

Sur la situation politique et sécuritaire

13. La Conférence a suivi les rapports sur les processus de transition politique en République Gabonaise et en République du Tchad, présentés respectivement par Son Excellence Professeur Faustin Archange TOUADERA, Président de la République Centrafricaine, Facilitateur de la CEEAC pour la transition en République Gabonaise, et par Monsieur Didier MAZENGA MUKANZU, Ministre de l'Intégration Régionale de la RDC et Envoyé Spécial, représentant Son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République Démocratique du Congo et Facilitateur de la CEEAC pour la transition en République du Tchade de la République du Tchade

- 14. La Conférence a suivi également une synthèse du rapport sur la situation politique et sécuritaire de la région, présentée par le Président de la Commission.
- 15. La Conférence a exprimé sa grande préoccupation par rapport au contexte politique et sécuritaire de la région caractérisé par plusieurs menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité régionales, notamment, l'activisme des groupes armés et des mouvements terroristes dans la région, l'impact de l'activisme des groupes terroristes dans la bande sahélo-saharienne et les crises en Lybie et au Soudan avec des graves implications économiques, sécuritaires et humanitaires pour la région d'Afrique Centrale.
- 16. La Conférence a pris note des avancées enregistrées dans l'évolution du processus de transition en République Gabonaise et a félicité Son Excellence Professeur Faustin Archange TOUADERA, pour la bonne conduite de la mission de Facilitation de la CEEAC en République Gabonaise.
- 17. La Conférence s'est réjouie de l'examen, par les deux Chambres du Parlement réunies en constituante, du projet de constitution de la République Gabonaise élaboré sur la base des conclusions du Dialogue National Inclusif. De même qu'elle s'est félicitée de l'adoption de ce projet de Constitution en Conseil des Ministres, réuni en sa séance du jeudi 17 octobre 2024. Enfin, la Conférence a pris acte de la décision du Gouvernement Gabonais, de soumettre ce projet de Constitution au peuple gabonais pour adoption par voie référendaire le 16 novembre 2024, conformément à la Feuille de route de la Transition.
- 18. La Conférence s'est félicitée de l'aboutissement heureux de la mission de facilitation conduite par le Président de la République Démocratique du Congo, SEM. Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, qui a permis le retour à l'ordre constitutionnel suite à la tenue de l'élection présidentielle, le 06 mai 2024 dans un climat apaisé et inclusif, soldée par la victoire du Président MAHAMAT IDRISS DEBY ITNO.
- 19. La Conférence s'est par ailleurs, félicitée de la levée totale de l'embargo sur les armes en République Centrafricaine, le 30 juillet 2024 et se réjouit que cette décision prise par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, permet de relever les défis sécuritaires. Elle a salué la solidarité dont la Communauté a fait preuve pour soutenir la levée de l'embargo sur les armes en République Centrafricaine.
- 20. La Conférence a exprimé sa préoccupation face aux problèmes liés à l'évolution du mouvement des éleveurs « mbororos » qui fragilise la sécurité dans les zones frontalières entre la République Centrafricaine, le Tchad, le Cameroun et la RDC. À ce sujet, elle a instruit la Commission de la CEEAC de traiter cette question dans le cadre de la Réunion de Haut niveau qui se tiendra à Kinshasa en République Démocratique de Congo.
- 21. La Conférence s'est vivement inquiétée de la persistance de la crise sécuritaire dans la sous-région des Grands-Lacs.

- 22. La Conférence a exprimé sa préoccupation par rapport à la crise qui persiste au Soudan et ses répercussions graves en République du Tchad et en République Centrafricaine.
- 23. La Conférence reste très préoccupée de la persistante de la crise humanitaire dans la région et de l'accroissement continu du nombre des déplacés internes estimés à environ plus de dix millions de personnes et des réfugiés dans toute la région d'Afrique centrale.
- 24. La Conférence s'est vivement inquiétée des conséquences dramatiques des inondations qui touchent plus d'un million de personnes, affectant plusieurs États membres de la Communauté avec le risque d'une crise alimentaire et sanitaire dans la région.
- La Conférence a réaffirmé son engagement de ne ménager aucun effort pour résoudre la crise humanitaire dans la région. À cet effet, elle a décidé d'organiser une Session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement sur la situation humanitaire en Afrique Centrale, à Malabo, du 05 au 06 décembre 2024.
- 26. La Conférence a instruit la Commission de :
 - Poursuivre l'accompagnement du Processus de Luanda pour la résolution de la crise entre la RDC et le Rwanda et de Nairobi pour la résolution de l'insécurité à l'Est de la RDC. À cet effet elle a instruit la Commission de présenter un rapport sur l'évolution de ces deux processus à chaque Session de la Conférence ;
 - Accélérer la mise en place de la stratégie régionale de lutte contre la variole (MPOX), fondée sur les stratégies nationales, et œuvrer en vue de l'adoption et de la mise en œuvre d'une stratégie régionale de lutte contre la fièvre de Marburg.

Adoption des décisions et recommandations

27. Au terme de ses délibérations, la Conférence a adopté, sur proposition du Conseil des Ministres, les Conventions, Protocoles et Décisions ci-après :

CONVENTION

La Convention révisée sur les Privilèges et Immunités Diplomatiques de la Communauté.

PROTOCOLES

- Protocole additionnel au Traité révisé instituant la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale relatif à la Cour de Justice Communautaire ;
- Protocole additionnel au Traité révisé instituant la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale sur l'Union douanière de la CEEAC ;
- Protocole additionnel au Traité révisé instituant la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale relatif à la coppération dans le domaine du développement industriel entre les États membres de la CEEAC

BP. 2112

Protocole additionnel au Traité révisé instituant la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale relatif à la coopération pour l'amélioration de l'environnement des affaires dans les États membres de la (CEEAC).

DECISIONS

- Décision portant approbation du Protocole additionnel au Traité révisé instituant la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale sur l'Union douanière de la CEEAC :
- Décision portant approbation du Protocole additionnel au Traité révisé instituant la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale relatif à la coopération dans le domaine du développement industriel entre les États membres de la CEEAC;
- Décision portant approbation du Protocole additionnel au Traité instituant la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale révisé relatif à la coopération pour l'amélioration de l'environnement des affaires dans les États membres de la (CEEAC);
- Décision portant approbation du Projet de Protocole additionnel au Traité révisé instituant la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale relatif à la Cour de Justice Communautaire ;
- Décision portant approbation du Règlement intérieur de la Commission et le Règlement intérieur de la Commission ;
- Décision portant approbation du Règlement intérieur du CTSDSS et le Règlement intérieur du CTSDSS:
- Décision portant adoption du Code des douanes harmonisé CEEAC CEMAC ;
- Décision portant adoption du Tarif Extérieur Commun harmonisé CEEAC-CEMAC:
- Décision sur les Règles d'origine harmonisée CEEAC CEMAC applicables aux marchandises échanges de marchandises entre les États membres de la CEEAC;
- Décision portant création de la Commission Régionale de Régulation de l'Électricité en Afrique Centrale (CORREAC);
- Décision portant création du Secrétariat Général de la Commission ;
- Décision portant création et organisation du Bureau du Conseiller juridique de la Communauté ;

Décision portant revalorisation du Poste du Chef d'État-Major régional de la FOMAC de la CEEAC;

Décision portant organisation de l'Exercice Force Multinationale de l'Afrique Centrale 2024-2025:

Commission

- Décision portant approbation du Document d'orientation de la Politique Commerciale Commune de la CEEAC ;
- Décision portant approbation du Programme Régional pour l'amélioration de l'environnement des Affaires en Afrique Centrale (PRACA-AC) ;
- Décision portant approbation la Stratégie régionale de mise en œuvre de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) en Afrique centrale ;
- Décision portant approbation du Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification Économique de l'Afrique Centrale ;
- Décision fixant le siège du Parlement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale à Malabo, République de Guinée Equatoriale.
- 28. La Conférence s'est félicitée de l'organisation des élections apaisée en République du Tchad et en République du Rwanda. Elle a souhaité de même pour les échéances électorales prévues en 2025 dans certains États membres.
- 29. La Conférence a pris acte de l'offre de la République de Guinée Equatoriale d'abriter le siège du Parlement de la Communauté.

Au titre des informations :

30. La Conférence a suivi la présentation de la Note d'information sur le processus de rationalisation des CERs en Afrique Centrale et en a pris note.

S'agissant des candidatures dans le système international :

- 31. La Conférence a pris connaissance de la candidature de l'Ambassadeur Noel Nelson MESSONE, proposée par la République Gabonaise au poste Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et de celle de l'Ambassadeur Daniel EVINA ABE'E, présentée par la République du Cameroun au poste de Secrétaire Général de l'Organisation des États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACP).
- 32. S'agissant des candidatures à la Commission de l'Union Africaine, la Conférence exhorte les États membres à informer la Commission de la CEEAC des candidatures introduites, afin de proposer un schéma d'un soutien concerté de la Communauté aux candidats présélectionnés à l'issue de la première phase d'évaluation.

Clôture des travaux

C.E.E.A.C. - EC. C.A.S 33. La Conférence a été informée de la création dune nouvelle compagnie aérienne dénommée « Fly Gabon », par la République Gabonaise de le licité la République Libreville GABON

7

- Gabonaise pour cette initiative et souhaité que cette compagnie contribue à l'amélioration de la desserte aérienne en Afrique Centrale.
- 34. La Conférence a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple frère de la République de Guinée Équatoriale pour la qualité de leur hospitalité ainsi que pour toutes les marques d'attention et les soutiens multiformes dont les délégations des États membres et la Commission sont l'objet depuis leur arrivée dans cette belle et paisible ville de Sipopo.
- 35. La Conférence a exprimé toute sa gratitude et félicité **Son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Équatoriale, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC, pour sa grande sollicitude à l'égard des affaires de la Communauté et pour toutes les facilités mises à la disposition des délégations pour le plein succès de cette 25ème Session ordinaire.
- 36. Enfin, la Conférence a décidé de tenir sa 26^{ème} session ordinaire en avril 2025 à Malabo, République de Guinée Equatoriale.

Fait a Sipopo, le 18 octobre 2024

Le Président de la République de Guinée Equatoriale, Président en

Exercice de la CEEAC

Commission (1975)

BP. 21 12 e Président de la Commission de la CEEAC

Son Excellence Monsieur OBIANG
NGUEMA MBASOGO

Ambassadeur Gilberto da Piedade VERISSIMO